



Afin de remplir ses obligations, L'Ébénoid adhère à Récyllum et finance la filière de collecte et de recyclage agréée pour les déchets électriques professionnels (DEEE Pro). Cet engagement volontaire de L'Ébénoid permet à ses clients de bénéficier de solutions simples et gratuites pour assurer le recyclage de leurs matériels d'éclairage et accessoires électriques visés mis sur le marché par la société.

Cette filière, à but non lucratif agréée par les pouvoirs publics, reprend et recycle gratuitement les matériels électriques et électroniques usagés issus du bâtiment, de l'industrie, de la recherche et du médical (catégories 5, 8 et 9 de la réglementation DEEE*).

Ainsi, les clients de L'Ébénoid peuvent se défaire gratuitement de leurs matériels d'éclairage et accessoires électriques visés mis sur le marché par la société usagés. Ils obtiennent, certificat à la clé, l'assurance d'un traitement rigoureux conforme à la réglementation. Il leur suffit de faire appel à Récyllum qui leur indiquera la solution de collecte la plus adaptée à leur besoin.

→ Pour connaître toutes les solutions de collecte : www.recylum.com

Les équipements électriques et électroniques contiennent des matières polluantes (cartes électroniques, piles, batteries, écrans, condensateurs, mercure, etc.). Leur dépollution puis leur recyclage permet de préserver les ressources naturelles et notamment les matières premières stratégiques.

* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (articles R543-172 et suivants du Code de l'environnement).